Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260318-D202602008-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Exclus	0
Votants	14

Date de la convocation : 11/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/02/008

Séance du 13 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, Marie-Françoise CHEVILLON, Renée FILATRE, Lydie JAMIN, Françoise GUERIN, Aurélie ROUAULT et Messieurs Alain LEFEUVRE, Patrick HAUPAS, Aurélien ROLLAND, Didier GUERIN, Stéphane DANION, Philippe BARGAIN, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Julien DESSA, Monsieur David HENTZIEN, Monsieur Claudie PIEL et Madame Fabienne SAVATIER.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Julien DESSA à Lydie JAMIN, Monsieur David HENTZIEN à Didier GUERIN et Monsieur Claude PIEL à Alain LEFEUVRE

DELIBERATION 2026/02/008 : PROPOS LIMINAIRES- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE ;

CONTEXTE : *L'approbation par le conseil municipal du procès-verbal de la séance précédente est obligation légale.*

Vu l'article L2121-29 du CGCT ;

Vu le procès-verbal du 27 janvier 2026 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance doit être adopté par le conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2026.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
Didier GUERIN